

Avis voté en plénière du 7 juillet 2015

Encourager l'investissement public des collectivités territoriales

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le poids de l'investissement public dans le PIB était stable depuis 30 ans, un peu au-dessus de 3 %, mais cela grâce à un accroissement des engagements des collectivités locales.

Or l'accroissement de la dépendance financière des collectivités territoriales vis-à-vis de l'État et leurs difficultés d'accès au crédit, en lien avec la réglementation Bâle III, augurent mal de l'avenir.

A l'horizon 2017, les dotations annuelles aux collectivités locales auront chuté de 11 milliards d'euros. Malgré un tassement des dépenses de fonctionnement, et en raison d'une hausse des dépenses d'interventions sociales (non compensée par l'État), c'est finalement l'investissement des collectivités locales qui paiera l'essentiel de la note liée au désengagement de l'État.

Les ressources fiscales des collectivités locales se tassent en raison de la crise alors même que les besoins de soutiens sociaux explosent.

Quant à la réforme territoriale censée générer d'importantes économies de fonctionnement, il reviendra à terme de juger l'ampleur éventuelle de celles-ci, et l'on sait par expérience qu'en général, ces types de réformes passent dans un premier temps par une augmentation des coûts.

Le risque est fort de voir l'investissement des collectivités locales diminuer significativement et durablement, alors qu'il est indispensable aux grands équilibres du pays.

L'avis proposé aujourd'hui nous invite à la mise en place de quelques mesures visant avant tout à limiter un peu la casse. Mais, si elles peuvent être utiles, pour autant, elles ne résolvent rien. En plus elles sont assez ciblées vers l'aide aux « maires bâtisseurs ». C'est bien mais il ne s'agit pas du seul domaine d'investissements nécessaires.

Sont mises sur la table des préconisations du type gestion active du patrimoine urbain (que l'on pourrait traduire par les termes d'aliénation de biens publics) ou la mise en place de péages urbains. Pour le moins ces points et bien d'autres auraient mérité des discussions approfondies quant aux conséquences collatérales de ces préconisations.

Nous ne vous en faisons pas grief, Monsieur le rapporteur, car le temps qui vous a été donné pour réaliser cet avis était notoirement insuffisant. On peut aussi s'interroger sur ce choix de l'État de ponctionner 11 milliards d'euros chaque année aux collectivités territoriales sans même se rendre compte que ce faisant on va fortement accentuer les inégalités territoriales. Plus de temps aurait sans doute permis de mieux cerner ces problèmes et de rechercher des solutions alternatives.

A propos, où est donc passée la chasse aux « dépenses fiscales », autrement dit les niches, notamment ces mesures censées booster l'emploi qui sont avant tout des effets d'aubaine?

Prisonnier des délais et de la feuille de route, Monsieur le rapporteur, vous n'en voudrez pas à la CFE-CGC de s'abstenir. Cet avis mériterait pour le moins un avis de suite pour étudier sereinement le sujet plus à fond.

Le groupe CFE-CGC s'est abstenu.